

BARBARA TARASZKA-DROŹDŹ
Université de Silésie
barbara.taraszka-drozd@us.edu.pl

EXTENSION SÉMANTIQUE DE L'UNITÉ LEXICALE DANS LA PERSPECTIVE DE LA GRAMMAIRE COGNITIVE – CAS DU *CORPS* DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

SEMANTIC EXTENSION OF A LEXICAL UNIT FROM THE PERSPECTIVE OF COGNITIVE GRAMMAR – THE CASE OF *CORPS* OF MUSICAL INSTRUMENTS

The object of analysis in the paper is semantic extension of a lexical unit. In order to approach it, the author chooses one of the cognitive linguistics theories – Cognitive Grammar (Langacker 1987; 1990; 2000a; 2000b; 2008, etc.). Two of the issues of semantic extension are emphasised. First, it is the grounding of semantic extension in the encyclopaedic knowledge shared by the interlocutors and second, the emergence of the schema implied by the relation of extension.

The paper begins with an outline of the postulates of Cognitive Grammar, which are subsequently applied to an analysis of the French lexical unit *corps* [body], whose extended senses are found in the domain of the structure of musical instruments. In the conclusion the author discusses the dimensions of complexity of the process of semantic extension, one of which is a chain of relations based on metonymy and metaphor.

Keywords: *Cognitive Grammar, encyclopaedic knowledge, metaphor, metonymy, schema, semantic extension*

1. Introduction

La grammaire cognitive accorde une place importante à l'extension car elle est observable aux niveaux phonologique et conceptuel des unités symboliques de tous les degrés de leur complexité (p.ex. Langacker 1987; 2000a; 2008).

L'objet de notre intérêt constitue un des types d'extension: l'extension sémantique des unités lexicales. Dans le *Dictionnaire de linguistique* (Dubois *et al.* 2002: 193) ce type d'extension est défini comme "la modification du sens d'un mot qui, par suite de divers emplois, acquiert une plus grande polysémie". Dans la grammaire cognitive, conçue comme "théorie basée sur l'usage" (Langacker 1987; 1990; 2000b; cf. Evans 2007: 21), l'apparition d'un nouveau sens d'une unité linguistique est liée à la notion d'enracinement: les emplois répétés d'un mot dans un sens nouveau mènent à l'émergence d'un sens pleinement conventionnel de ce mot. En tant que tel, le sens en question contribue à l'apparition ou au développement de la polysémie. Celle-ci est décrite en forme d'un réseau représentant les relations de catégorisation qui lient les différents sens d'une unité lexicale.

Dans ce qui suit nous nous focaliserons sur deux aspects de l'extension sémantique qui, selon nous, méritent une attention particulière. Premièrement, étant donné que la grammaire cognitive propose le "modèle encyclopédique de la sémantique" (Langacker 1991: 106), notre réflexion portera sur l'ancrage de l'extension sémantique dans les connaissances encyclopédiques des locuteurs. Deuxièmement, nous nous pencherons sur l'émergence du schéma impliquée par la relation d'extension. Nous commencerons par esquisser les postulats de la Grammaire Cognitive concernant la relation d'extension sémantique en mettant en relief les deux aspects évoqués plus haut. Ensuite, nous considérerons de ce point de vue les extensions de l'unité lexicale *corps* dans le domaine de l'anatomie des instruments de musique.

2. Extension sémantique du point de vue de la grammaire cognitive

Dans le cadre de la grammaire cognitive, l'extension est indissociablement liée à la relation de catégorisation. Selon Langacker (1987: 370-372), une telle relation est fondée sur la comparaison entre deux entités cognitives dont la première sert de standard (S) et dont la deuxième constitue sa cible (T). Il distingue deux types de relations de catégorisation selon que ces deux entités sont compatibles ou non. Si la cible est totalement conforme aux spécifications du standard la relation est nommée spécialisation ou élaboration. Formellement, elle est représentée par une flèche solide ($S \rightarrow T$). Par contre, s'il existe une certaine incompatibilité entre le standard et la cible, la relation est appelée extension et elle est indiquée par une flèche pointillée ($S \rightarrow T$).

De même que chaque unité symbolique, l'unité lexicale associe une structure sémantique (identifiée à la conceptualisation formée conformément à la convention linguistique) et une structure phonologique (y compris la forme écrite). Ce qui caractérise l'extension du sens d'une unité lexicale, c'est le fait que l'incompatibilité entre les deux entités comparées est localisée dans le pôle sémantique de cette unité. L'entité qui sert de standard est une unité établie et elle est vue comme le prototype de la relation. La deuxième entité, qui est

appelée cible, représente une nouvelle structure conceptuelle. En plus, ce type de relation implique l'existence d'une structure abstraite qui correspond aux spécifications communes à toutes les deux entités: un schéma (SCH). Celui-ci est lié au standard et à la cible par la relation de spécialisation, ce qui équivaut à dire que les deux entités en question élaborent ou exemplifient ce schéma: SCH $\rightarrow$ S et SCH $\rightarrow$ T. D'après Langacker (p.ex. 2000a: 13; 2008: 225), ce schéma peut être traité comme une extension du standard qui lui est antérieur.

Il est important de noter que dans la grammaire cognitive le sens de l'unité lexicale est conçu comme une conceptualisation qui puise dans tout un réseau de domaines de connaissances. Celles-ci sont de nature encyclopédique: elles englobent aussi bien les connaissances linguistiques que les connaissances extralinguistiques et elles renvoient à chaque type de conception ou de champ d'expérience (Langacker 2008: 44; cf. Taylor 2002: 202). Le réseau de domaines de connaissances présupposés par une unité lexicale forme sa base conceptuelle. C'est au sein de cette base que l'unité délimite un profil, c'est-à-dire l'entité qui atteint le plus haut degré de prééminence ou, autrement dit, l'entité la plus saillante.

D'ailleurs, cette conception encyclopédique du sens reste au fondement de la distinction entre l'extension sémantique d'ordre métonymique et d'ordre métaphorique. Dans la grammaire cognitive, l'extension métaphorique est caractérisée par le changement de domaine de connaissances: le standard et la cible représentent les différents domaines. Langacker (2008: 58) constate que dans ce type de relation de catégorisation le standard procure un sorte d'arrière-plan conceptuel dans la perspective duquel la cible est vue et comprise: généralement, le standard est plus concret et plus directement ancré dans l'expérience corporelle que la cible. Par opposition à l'extension métaphorique, l'extension métonymique est conçue comme un déplacement de profil dans une base conceptuelle.

Vu la complexité de l'extension sémantique de l'unité lexicale et les différents emplois de l'expression *extension*, il nous paraît utile de noter quelques interprétations possibles de ce qui est nommé *extension sémantique*¹.

¹ Vu l'objectif de notre article, notre attention se concentre sur la caractérisation de l'*extension sémantique* du point de vue de la grammaire cognitive. Mentionnons, néanmoins, les définitions de cette notion fondées sur l'opposition logique entre l'*extension*, vue comme l'ensemble des objets qu'un terme désigne, et sa *compréhension* en tant qu'ensemble des traits communs à tous ces objets (Ducrot et Todorov 1972: 320; cf. Galisson et Coste 1976: 111; Dubois *et al.* 2002: 193). Ainsi, en linguistique, l'*extension* peut être vue comme "le fait d'acquérir une plus grande extension logique, de s'appliquer à plus d'objets (pour un mot)" (Rey-Debove et Rey 2014: 989; cf. Galisson et Coste 1976: 209; TLFI; DFL). Notons aussi, dans ce contexte, la définition de l'*extension sémantique* proposée par J.-P. Desclés, auteur dont les recherches s'inscrivent dans le cadre de la linguistique cognitive. Celui-ci reprend la notion d'*extension* du "concept 'f'" de Frege, définie comme "l'ensemble de tous les individus qui vérifient le concept 'f' (ou qui tombent sous 'f'))" et il cherche "à articuler « l'intension » (proche de la compréhension de Port Royal) avec l'extension et « l'étendue » d'un concept, sans toutefois adopter la « loi de Port Royal » qui établit une certaine dualité entre extension et intension" (Desclés 2014; cf. Desclés 1990: 29-39; Le Ny 1989: 44-46).

D'abord, comme cela a été observé plus haut, l'extension sémantique implique un changement de sens d'un mot ayant lieu à un moment donné dans le temps. De même, les emplois répétés, qui peuvent aboutir à l'apparition d'un nouveau sens pleinement conventionnel, supposent un intervalle de temps. Bref, l'expression en question peut rendre saillante la dimension temporelle du phénomène. Puis, nous avons évoqué la définition de l'extension comme un type de catégorisation. Cette définition met en relief un autre aspect de l'extension sémantique: la relation qui existe entre les deux entités comparées (prototype et cible) qui ne sont pas totalement compatibles. Enfin, les emplois de l'expression *extension* dans les contextes tels que "the prototype has greater prominence than its various extensions" (Langacker 2008: 66) ou "the latter sense is still understood as an extension from the former" (ibid.: 224) mettent en profil la cible de cette relation (cf. Taylor 2002: 465).

En définitive, pour différencier ces trois emplois de l'expression *extension sémantique* dans le cadre de nos considérations, nous faisons la distinction entre:

- le **processus d'extension sémantique** en tant que changement qui affecte la structure sémantique d'unité linguistique et qui, dans le cas des usages répétés, mène à l'émergence d'un nouveau sens de cette unité,
- la **relation d'extension sémantique** en tant que relation de catégorisation entre son prototype (entité établie) et sa cible (entité nouvelle),
- l'**extension sémantique** en tant que cible de la relation de catégorisation, autrement dit un sens nouveau par rapport au prototype.

En prenant comme point de départ la représentation schématique proposée par Langacker (1987: 373; 2008: 226) nous illustrons nos observations concernant l'extension sémantique d'une unité lexicale sur la figure 1.

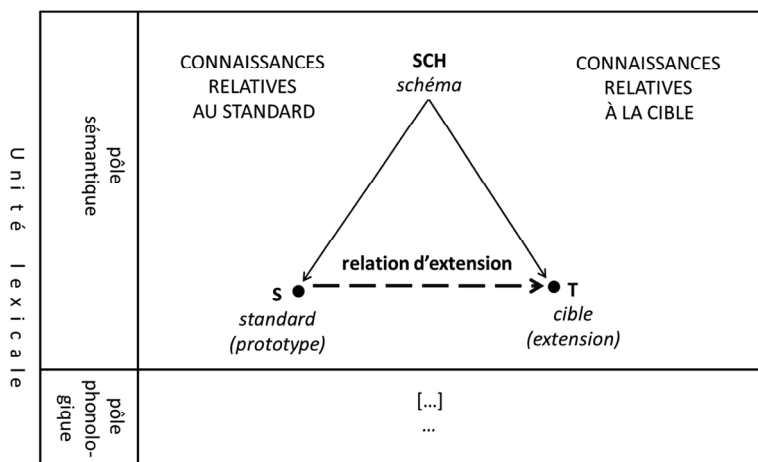


Figure 1. La relation d'extension sémantique d'une unité lexicale

Étant donné ce qui a été dit ci-dessus, passons aux extensions du lexème français *corps* dans le domaine de l'anatomie des instruments de musique.

3. Extension du mot *corps* dans le domaine de l'anatomie des instruments de musique

Parmi les nombreux emplois de l'unité lexicale *corps* il y a ceux qui évoquent une partie d'un instrument à cordes. Dans le domaine de la musique on parle du *corps du violon*, du *corps de l'alto*, du *corps du violoncelle*, du *corps de la contrebasse*, du *corps de la guitare*, du *corps de la harpe*, du *corps de la lyre*, du *corps du banjo*, du *corps du luth*, du *corps de la mandoline*, du *corps du clavecin*, du *corps du piano*, du *corps de la flûte traversière*, du *corps de la flûte à bec*, du *corps de la grande flûte*, du *corps du basson*, du *corps de la clarinette*, du *corps du saxophone*, du *corps de la trompette*, du *corps du cor d'harmonie*, du *corps du trombone*, du *corps du tuba*, du *corps de l'orgue*, du *corps du xylophone*, du *corps de la caisse claire*, du *corps de la grosse caisse*, du *corps du tambour*, du *corps des maracas*, du *corps des cymbales*, du *corps de la guimbarde*, etc. (p.ex. Escudier et Escudier 1872; Jacquot 1886; de Cande 1961; Vignal 2005; Pernon 2007; EL; EU; MDA; DV).

Selon la grammaire cognitive, les emplois évoqués ci-dessus constituent les extensions de l'unité lexicale *corps* dans le domaine des instruments de musique. En tant que telles, elles supposent des relations de catégorisation entre un standard et une cible qui formellement peuvent être décrites dans les termes suivants: [corps] → [partie d'un violon], [corps] → [partie d'une guitare], [corps] → [partie d'un saxophone], [corps] → [partie d'une clarinette], [corps] → [partie d'une flûte traversière], [corps] → [partie d'un tambour], [corps] → [partie d'un xylophone], [corps] → [partie d'une guimbarde], etc. Ces relations étant parallèles du point de vue de leurs structures, on peut saisir une structure schématique qui met en évidence ce qui leur est commun. Autrement dit, il est possible de les caractériser par la structure plus schématique: [corps] → [partie d'un instrument de musique] (figure 2).

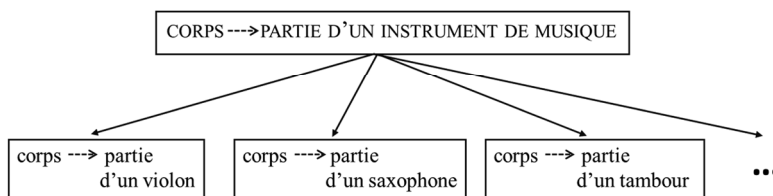


Figure 2. La relation d'extension [corps] → [partie d'un instrument de musique] et ses élaborations

Étant donné l'ancrage des extensions sémantiques dans les connaissances encyclopédiques des locuteurs, examinons de ce point de vue le standard et la cible de cette dernière relation d'extension. Quant à la cible, on emploie le mot *corps* pour caractériser les instruments qui présentent une grande diversité. En effet, ils représentent toutes les familles d'instruments: cordes (p.ex. violon, contrebasse, guitare, harpe), vents (p.ex. saxophone, clarinette, basson, flûte), percussions (p.ex. tambour, caisse claire, xylophone, triangle). Pour pouvoir saisir ce qui est désigné par les extensions en question, il devient nécessaire de les analyser de près.

Dans le cas du violon, par exemple, on emploie le mot *corps* pour désigner sa partie la plus massive qui comporte le fond et la table d'harmonie réunis par les six éclisses ondulées. C'est la partie sur laquelle est fixé le manche prolongé par le chevillier. À l'intérieur du corps du violon, il y a deux éléments qui jouent un rôle essentiel dans la transmission des vibrations des cordes: la barre d'harmonie et l'âme du violon. Pareillement, on appelle *corps* de la guitare la caisse qui comprend la table d'harmonie, le fond et les éclisses. C'est la partie la plus grosse de l'instrument sur laquelle il y a le chevalet et sur laquelle est fixé le manche. Aussi bien dans le violon que dans la guitare acoustique, comme d'ailleurs dans d'autres instruments à cordes (p.ex. alto, violoncelle, contrebasse, harpe, banjo, mandoline), le corps tient le rôle de caisse de résonance: il amplifie les vibrations émises par les cordes. Dans la guitare électrique, qui est le plus souvent dépourvue de caisse de résonance, le corps est constitué d'une caisse de bois plein et il porte, outre un manche, d'autres éléments nécessaires à son bon fonctionnement: micros, boutons de contrôle de volume ou de tonalité.

Quant aux instruments à vent, pour le saxophone, par exemple, le corps est un tuyau conique situé entre le bocal et la culasse. Plus précisément, c'est un cône parabolique comportant un système de clefs qui commandent l'ouverture et la fermeture des trous percés sur le corps de l'instrument. De même, on appelle *corps* de la clarinette sa partie principale: un tuyau percé de trous et muni d'un système de clés et d'anneaux mobiles. Néanmoins, par opposition au saxophone, le corps de la clarinette est cylindrique. Le corps d'un autre instrument à vent, du basson, se compose d'un tuyau divisé en deux branches accolées, percé de trous et armé de clés. Quant au corps de la flûte, typiquement, il est constitué d'un tuyau percé d'orifices. Par exemple, le corps de la flûte à bec ou celui de la flûte traversière consiste en un tuyau et il est de forme tubulaire. Cependant, les corps de certains instruments de la famille des flûtes sont de forme globulaire. C'est le cas, par exemple, des ocarinas. Puis, il existe des flûtes pluritubulaires (p.ex. flûtes de Pan), c'est-à-dire celles dont le corps se compose d'un ensemble de tuyaux. La forme, la longueur ou la géométrie interne des corps des instruments à vent restant variables, il faut noter que dans ce type d'instruments les sons sont engendrés par la mise en vibration de la colonne d'air à l'intérieur de leurs corps: le corps fait office de caisse de résonance.

Pour les instruments qui font partie des membranophones, c'est-à-dire d'une catégorie d'instruments à percussion, le corps est composé d'un cadre sur lequel

une ou deux membranes sont tendues. Par exemple dans le cas d'un tambour, d'un tom d'une batterie, d'une grosse caisse ou d'une caisse claire, le corps consiste en un fût: la partie, typiquement de forme cylindrique, qui est ouverte à ses deux extrémités et sur laquelle une ou deux peaux sont tendues. Dans ce type d'instruments l'air contenu dans le corps sert de résonateur. Le corps joue donc le rôle de caisse de résonance de l'instrument. Dans les instruments à percussion de type idiophones, le corps de l'instrument est lui-même l'élément sonore: le son est produit par sa vibration. C'est le cas des castagnettes, des carillons, du triangle, du xylophone, de la guimbarde, etc. (p.ex. Escudier et Escudier 1872; Jacquot 1886; de Cande 1961; Vignal 2005; Pernon 2007; EL; EU; MDA; DV).

En passant au standard des extensions analysées, commençons par noter que le mot *corps*, issu du mot latin *corpus*, est apparu en français en 881 pour désigner l'organisme humain, par opposition à l'âme, à l'esprit (TLFI). Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (Rey 2010), il désignait aussi le corps inanimé, le cadavre et tout objet pris dans sa matérialité, toute substance matérielle. Puis, par métaphore, il était "employé à propos de choses composées de parties (comme le corps est formé du tronc, de la tête et des membres), en particulier dans la vie politique, en parlant d'une assemblée, d'une 'corporation'" (ibid.). En ce qui concerne les extensions analysées ici, d'après les sources étymologiques (TLFI; Rey 2010), leur standard renvoie au corps humain qui, par métonymie, évoque une de ses parties: sa partie centrale appelée tronc. Ce sens s'observe en français à partir du XI siècle: en ancien français le mot *cors* désignait "tronc du corps" (ibid.). Dans le *Dictionnaire de L'Académie française* de 1694 ce sens du mot *corps* est décrit comme suit: "se prend quelquefois pour la partie du corps humain, qui est entre le col et les hanches et qui est comme le tronc". Un dictionnaire étymologique du XIX siècle (de Roquefort 1829) met en relief encore un autre élément de connaissances présumées par le mot *corps* dans le sens en question: "tronc qui renferme les parties nobles entre le cou et les hanches".

De ce qui précède, il découle que dans le cas des extensions analysées on pourrait parler d'une chaîne de relations d'extensions. La première relation, d'ordre métonymique, est fondée sur un déplacement du profil dans le domaine de l'homme, et plus précisément dans celui du corps humain: d'un tout à une de ses parties. La deuxième relation suppose un changement de domaine: par opposition au standard qui évoque le domaine du corps humain, la cible renvoie au domaine des instruments de musique. C'est la raison pour laquelle la deuxième relation d'extension peut être appelée métaphorique. Finalement, les extensions de l'unité *corps* dans le domaine de l'anatomie des instruments de musique peuvent être décrites en forme de la chaîne de relations d'extensions suivante: [HOMME: [corps humain] → [partie du corps: tronc]] → [INSTRUMENT DE MUSIQUES: partie d'un instrument de musique].

Comme mentionné ci-dessus, les connaissances présumées par le standard procurent un arrière-plan conceptuel pour l'extension. En effet, les

relations d'extension mettent en jeu une comparaison entre les connaissances présupposées par le standard et celles qui sont évoquées par la cible (cf. Taraszka-Drożdż 2014a; 2014b). En ce qui concerne les connaissances relatives au standard des extensions en question, c'est-à-dire au tronc du corps humain, elles englobent tout un réseau de domaines: connaissances relatives à la situation de cette partie dans le corps humain, à son aspect extérieur, à ses dimensions, à ses mouvements dans l'espace, aux vêtements qui peuvent la couvrir, aux faits qu'elle est reliée à la tête par le cou, qu'elle porte les membres, qu'elle contient des organes vitaux, etc. Notons bien que les connaissances qui sont évoquées dans les deux définitions citées plus haut (de Roquefort 1829; DAF1) font partie de cet arrière-plan.

Néanmoins, ce ne sont que certaines de ces connaissances qui fournissent la base pour les extensions analysées ici. En effet, celles-ci désignent la partie principale de l'instrument à laquelle s'attachent d'autres éléments relativement accessoires. Bien souvent, cette partie est centrale, la plus massive et elle contient des éléments essentiels de l'instrument, par exemple le corps d'un violon comprend la barre d'harmonie et l'âme. En plus, le corps de l'instrument constitue l'élément essentiel pour la vibration et la propagation du son: c'est dans le corps que le son résonne et est amplifié. Bref, parmi les connaissances procurant l'arrière-plan des extensions du mot *corps* les plus saillantes paraissent celles qui concernent le tronc en tant que partie principale du corps humain. Ainsi, dans le cas des extensions qui font l'objet de notre analyse, la comparaison se produit entre les connaissances relatives au tronc vu comme la partie moyenne du corps humain et les connaissances relatives à la partie centrale de l'instrument. En plus, la comparaison s'opère entre les connaissances concernant le tronc aperçu comme la partie la plus massive du corps et les connaissances relatives à la partie la plus grosse de l'instrument. Puis, on observe l'analogie entre le fait que le tronc porte les membres et contient des organes corporels vitaux et le fait que la partie d'instrument désignée par le mot *corps* supporte des éléments de l'instrument relativement accessoires et qu'elle comprend ses éléments essentiels. Ensuite, un grand rôle du tronc dans le fonctionnement de l'organisme humain est comparé au rôle crucial (p.ex. celui de caisse de résonance) que joue la partie d'instrument en question dans le fonctionnement de cet instrument (figure 3).

Enfin, il est possible de saisir une structure abstraite qui correspond aux spécifications communes au standard et à la cible de la relation d'extension [partie du corps: tronc] → [partie d'un instrument de musique]: le schéma de cette relation. En prenant en considération les similarités évoquées ci-dessus, ce schéma peut être décrit dans les termes suivants: la partie qui, vu sa situation, ses dimensions et ses fonctions, est principale. En définitive, l'extension sémantique de l'unité lexicale *corps* dans le domaine de l'anatomie des instruments est esquissée dans la figure 4.

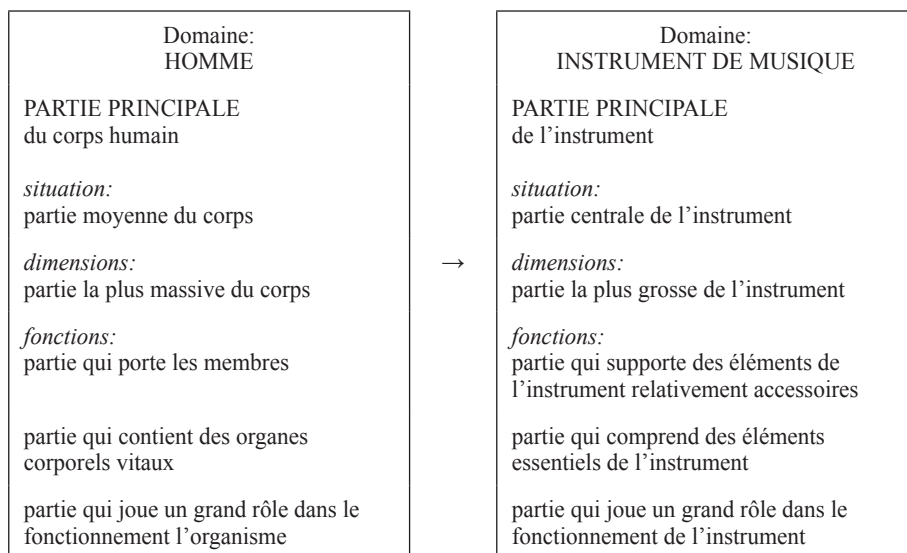


Figure 3. La comparaison des connaissances mise en jeu par les extensions de l'unité lexicale *corps* dans le domaine de l'anatomie des instruments de musique

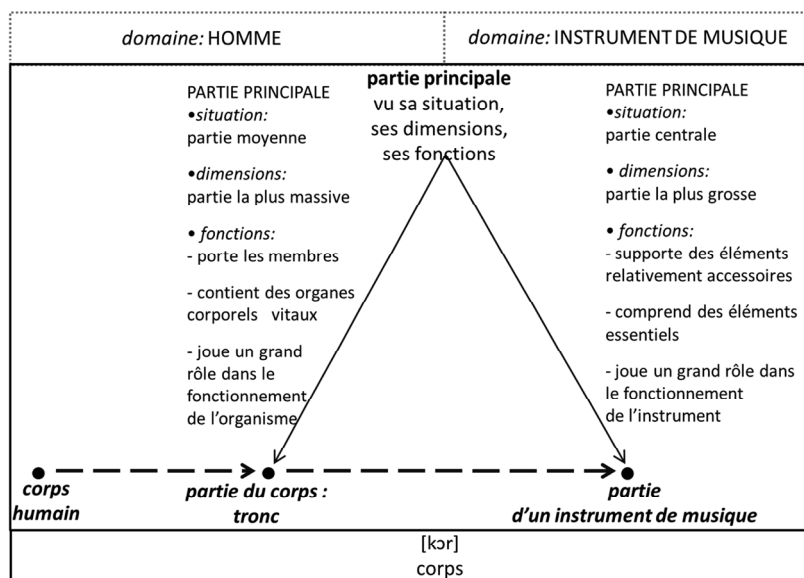


Figure 4. L'extension de l'unité lexicale *corps* dans le domaine de l'anatomie des instruments

4. Conclusion

En résumé, les observations que nous avons exposées ci-dessus mettent en évidence la complexité de l'extension sémantique d'une unité lexicale. Premièrement, ce type d'extension implique un changement de sens, ce qui fait ressortir sa dimension temporelle. Deuxièmement, elle est fondée sur une comparaison entre deux entités qui ne sont pas totalement compatibles, et plus précisément, sur une relation de catégorisation dans le cadre de laquelle une structure établie est utilisée pour évaluer une structure nouvelle. Troisièmement, elle est ancrée dans les connaissances encyclopédiques des locuteurs. Elle met en jeu une comparaison entre les connaissances présupposées par le standard qui constituent son arrière-plan et celles qui sont évoquées par la cible. Quatrièmement, elle suppose l'émergence d'une structure abstraite qui intègre les spécifications communes aux entités comparées: un schéma.

En outre, en se fondant sur le même procès d'abstraction qui conduit à l'émergence d'un schéma, les relations d'extension sémantique peuvent être caractérisées aux différents niveaux de leur abstraction (cf. Taraszka-Drożdż 2014a). Par conséquent, eu égard à l'existence des relations d'extension dont les structures sont parallèles à la structure [corps] → [partie d'un violon], celle-ci peut être décrite au niveau plus schématique: [corps] → [partie d'un instrument de musique]. D'ailleurs, en prenant en considération des extensions telles que [tête] → [partie d'une guitare], [pied] → [partie d'une flûte], [bouche] → [partie d'une cloche], [dos] → [partie d'un violon], [âme] → [partie d'une contrebasse], [bec] → [partie d'une clarinette], il est possible d'extraire la structure qui représente le niveau d'abstraction encore plus élevé: [partie d'un être vivant] → [partie d'un instrument de musique]. Ainsi, la relation d'extension [corps] → [partie d'un instrument de musique] est une des élaborations de la relation [partie d'un être vivant] → [partie d'un instrument de musique].

L'analyse des extensions du mot *corps* nous a permis de mettre en relief leur ancrage dans les connaissances encyclopédiques. Comme nous l'avons vu plus haut, les extensions sélectionnent certaines connaissances présupposées par le prototype et la comparaison entre celles-ci et les connaissances activées par la cible met en évidence les similarités qui donnent une motivation à ces extensions. De surcroît, cette comparaison rend possible la détermination d'un schéma qui saisit ce qui est commun au standard et à la cible de la relation d'extension. Tout cela met en évidence le fait que les extensions trouvent leur explication dans les expériences des locuteurs, et c'est aussi bien dans celles de nature linguistique qu'extralinguistique.

Enfin, il convient de souligner que la relation de catégorisation sur laquelle est fondée l'extension sémantique peut consister en une chaîne de relations d'ordre métaphorique ou métonymique. En effet, dans le cas des extensions du mot *corps* dans le domaine de l'anatomie des instruments de musique, la relation d'extension notée [corps] → [partie d'un instrument de musique] représente

une chaîne composée de la relation métonymique du type le tout pour la partie [corps humain] → [partie du corps: tronc] et la relation métaphorique [partie du corps: tronc] → [partie d'un instrument de musique].

Références

- de Cande, R. 1961. *Dictionnaire de musique*. Paris: Éditions du Seuil.
- Desclés, J.P. 1990. *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*. Paris: Hermes.
- Desclés, J.P. 2014. Différentes négations. *Actes Sémiotiques 117*. (<http://epublications.unilim.fr/revues/as/5112>).
- Dubois, J., M. Giacomo, L. Guespin, C. Marcellesi, J.-B. Marcellesi and J.-P. Mével 2002. *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Larousse.
- Ducrot, O., and T. Todorov 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Éditions du Seuil.
- Escudier, L., and M. Escudier 1872. *Dictionnaire de musique théorique et historique*. Paris: E. Dentu.
- Evans, V. 2007. *A glossary of cognitive linguistics*. Edinburgh: Edinburgh University Press.
- Galisson, R., and D. Coste (eds.) 1976. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris: Hachette.
- Jacquot, A. 1886. *Dictionnaire des instruments de musique*. Paris: Librairie Fischbacher.
- Langacker, R. 1987. *Foundations of cognitive grammar. Volume I: Theoretical prerequisites*. Stanford: Stanford University Press.
- Langacker, R. 1990. *Concept, image, and symbol. The cognitive basis of grammar*. Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- Langacker, R. 1991. Noms et verbes. *Communications* 53: 103-153.
- Langacker, R. 2000a. A dynamic usage-based model. In M. Barlow, S. Kemmer (eds.), *Usage-based models of language*, 1-63. Stanford: CSLI Publications.
- Langacker, R. 2000b. *Grammar and conceptualization*. Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- Langacker, R. 2008. *Cognitive grammar. A basic introduction*. Oxford: Oxford University Press.
- Le Ny, J.F. 1989. *Sciences cognitives et compréhension du langage*. Paris: PUF.
- Pernon, G. 2007. *Dictionnaire de la musique*. Paris: Éditions Jean-Paul Gisserot.
- Rey, A. (ed.) 2010. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris: Dictionnaires Le Robert.
- Rey-Debove, J., and A. Rey (eds.) 2014. *Le Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris: Dictionnaires Le Robert.
- de Roquefort, B. 1829. *Dictionnaire étymologique de la langue française où les mots sont classés par familles: contenant les mots du dictionnaire de l'Académie*

Françoise avec les principaux termes d'arts, de sciences et de métiers. Tom 1.
Paris: Decourchant.

Taraszka-Drożdż, B. 2014a. *Schémas d'extension métaphorique. À partir de l'analyse des contenus et des organisations conceptuels de certaines unités lexicales se référant à la lumière*. Katowice: Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego.

Taraszka-Drożdż, B. 2014b. Encyclopaedic knowledge in an account of metaphorical extension. In G. Drożdż, A. Łyda (eds.), *Extension and its limits*, 126-142. Newcastle upon Tyne: Cambridge Scholars Publishing.

Taylor, J.R. 2002. *Cognitive grammar*. Oxford: Oxford University Press.

Vignal, M. (ed.) 2005. *Dictionnaire de la musique*. Paris: Larousse.

Dictionnaires et encyclopédies en ligne

DAF1 – *Dictionnaire de L'Académie française, première édition*
(<http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/PREMIERE/premiere.fr.html>)

TLFI – *Le Trésor de la Langue Française informatisé*
(<http://atilf.atilf.fr/>)

DFL – *Dictionnaire de français Larousse*
(<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>)

DV – *Dictionnaire visuel*
<http://www.ikonet.com/fr/ledictionnairevisuel/>

EL – *Encyclopédie Larousse*
(<http://www.larousse.fr/encyclopedia>)

EU – *Encyclopædia Universalis*
(<http://www.universalis.fr/encyclopedia/>)

MDA – *Médecine des arts: Encyclopédie*
(<http://www.medecine-des-arts.com/fr/medecine-des-arts-com-glossaire.htmgl>)